

## CHANGEMENT DE LOUEUR DE FONDS OU DE LOCATAIRE GERANT

### Le dossier de formalité doit être constitué des documents suivants :

- [L'imprimé P2 CM](#) : en deux exemplaires complétés et signés en original par le déclarant ou son mandataire.
- Un [pouvoir du mandataire](#) signé des deux parties si la formalité est effectuée par un intermédiaire

### Coût de la formalité

**Frais Greffe** : 48.70 euros par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce ou par carte bancaire (pour le site de Lyon uniquement) ou en espèces (merci de prévoir l'appoint)

**Frais CFE** : 70.00 euros par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCI LYON METROPOLE ou par carte bancaire (pour le site de Lyon uniquement) ou en espèces (merci de prévoir l'appoint)